

Houria Ayouche

Département de sociologie

Email : houriaayouche@yahoo.fr

Journée d'étude sur la nouvelle réglementation du système LMD

Axe : Le tutorat(perspectives et caractéristiques)

Intitulé de la communication : le tutorat transmission et application du savoir (cas de l'université Algérienne)

Mots clés :

Reforme ;

Tutorat ;

Transmettre ;

Valeurs.

Résumé :

Le système classique d'enseignement supérieur Algérien a connu des dysfonctionnements tant au plan structurel et organisationnel des établissements qu'au plan pédagogique et scientifique notamment en matière d'accueil , d'orientation et de progression des étudiants. La mise en place du système LMD en 2004, a conduit à une variété de pratiques nouvelles correspondant aux nouvelles réalités, le tutorat en est un exemple. D'où les questions qu'on s'est posé. **Qu'est ce le tutorat ? Est-il applicable aux réalités de l'université Algérienne ? Quel profil doit il avoir un tuteur Algérien, vu le profil de l'étudiant Algérien ? Et enfin, peut-on considérer le tutorat comme un mécanisme de transmission du savoir et expériences voire des valeurs et des cultures entre tuteurs et tutorés ?** Des éléments de réponses nous ont été apportés à travers notre expérience avec des cas de tutorés (e) durant l'année universitaire 2011-2012.

Communication :

Depuis sa création en 1998, le système LMD est de plus en plus adopté par les différents pays y compris l'Algérie où il est entré en vigueur à partir de l'année universitaire (2004-2005), touchant dans un premier temps « 10 établissements de l'enseignement supérieur sur les 58 existants ». Sans aller plus loin, il faut préciser que la réforme de l'université est indispensable mais toute réforme doit aller vers une université publique performante et « la démocratisation du savoir et l'égalité des chances entre les étudiants doivent être préservés ». **Qu'est ce la réforme LMD ? Comment est elle arrivée en Algérie et quels sont ses objectifs ? Est-elle applicable aux réalités de l'université Algérienne ? Quels sont les vrais enjeux de la réforme LMD ? Une réforme pour une université publique performante est elle possible ?**

Avant de répondre à ces questions, il faut tout d'abord faire un état des lieux de l'université Algérienne et d'analyser les éléments de la crise multidimensionnelle qui la secoue. Le secteur de l'enseignement supérieur Algérien souffre depuis les Années 1980 de l'absence d'une politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Cette politique doit fixer les objectifs stratégiques pour l'université dans le court, le moyen et le long terme. L'unique politique demeure alors **la gestion des flux des étudiants**. Car c'est dans les années 80 avec l'arrivée des premiers flux massifs des étudiants qu'a débuté la crise de l'université qui va conduire à la fin d'une politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au profit de la politique de gestion des flux d'étudiants voir la fin de la recherche formation nécessaire à la reproduction de l'université (dissolution de l'ONRS « office national de la recherche scientifique ») aussi et suite à la crise politique économique et sociale du pays au début des années 1990, le budget de formation de l'étudiant a connu une nette diminution « qui va passer de 700 dollars en 1987 à 200 dollars en 1999 » sans ignorer la diminution du ratio d'encadrement (car il est d'1 enseignant pour **15** étudiants selon les normes de l'UNESCO , en Algérie il est d'1 enseignant pour **38** étudiants mais dans les filières des sciences humaines et sociales il peut être dans certaines universités d'1 enseignant pour **89** étudiants) . Pour tout dire « **l'université a perdu sa fonction universelle c'est-à-dire la production du savoir pour devenir une machine à produire l'échec et les chômeurs diplômés.** » .c'est dans cette université en crise que la réforme LMD s'est appliquée. Une critique du système LMD est indispensable pour éclairer les vrais enjeux à l'avance et construire un vrai discours sur ce système. Notons que la formation sociale algérienne et l'environnement socioéconomique qui entoure l'université

algérienne nous impose de produire une critique qui intègre aussi toutes les particularités de notre société. La critique du système LMD, doit toucher avant tout ses dogmes, en faisant le lien avec l'université Algérienne, et l'une des dogmes (qui a retenu notre attention) est que « l'étudiant est un acteur libre de sa formation » c'est-à-dire que c'est lui qui va choisir son cursus, pour être ensuite choisi par l'entreprise ou la société. Par ailleurs est-il raisonnable de demander à un jeune de 17 ou 18 ans d'avoir un projet professionnel qui l'engage pour presque toute sa vie dès son entrée à l'université alors que rien ne l'avait préparé à avoir une autonomie ou un potentiel de demain durant son parcours antérieur. Comment les étudiants vont pouvoir construire leurs cursus quand on connaît les grandes difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui dans un cursus universitaire pourtant balisé dès le départ ? « Sachant que les seuls étudiants qui sauront choisir leur cursus, ce sont ceux disposant déjà de capital relationnel et de capital social et qui se recrutent naturellement dans les milieux les plus favorisés, ce qui veut dire que les inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur en seront un peu plus renforcées ». le système LMD nécessite ; un travail pédagogique collectif, (car une licence ou un master c'est d'abord une équipe pédagogique), des étudiants appelés (e) à être plus acteurs de leur formation et de leur parcours, des moyens humains et matériels considérables, un développement considérable de la recherche scientifique, et un accompagnement plus actif des étudiants par des tuteurs, chose qui demande un parcours et une spécialisation progressive nécessitant des possibilités régulières de faire le point et de se réorienter. de ce dernier point on peut parler du tutorat qui demeure nécessaire, pour accompagner au mieux l'étudiant. « Les vertus du tutorat sont tel que l'étudiant développe l'esprit critique et de curiosité » sans oublier de prévoir des enseignements de remise à niveau pour les étudiants en difficulté. Afin de mieux évaluer ; cette évaluation doit se faire en terme de savoir – faire et surtout en terme de compétences : l'une des mesures est quantitative, elle a pour rôle de détecter chez l'étudiant la présence d'un nombre suffisant de capacités ; la deuxième mesure est d'ordre qualitatif, elle cherche à **apprécier la conduite en situation – problème**. Il faut donc **valoriser sans sélectionner ou sanctionner**, consentir le maximum d'effort pour encadrer les étudiants en difficulté, pour arriver à **promouvoir la culture de la réussite**.

A ce stade et après le choix de nos étudiants, avec lesquels on a pu tester cette aventure d'accompagnement, et d'écoute on peut avancer les arguments suivants :

- le tutorat est l'une des pièces maîtresses du système LMD ;
- le rôle du tuteur est de guider et non de diriger, c'est – à- dire orienter les tutorés vers les ressources et favoriser chez le tutoré l'esprit d'organisation, ce qui permet au tutoré d'acquérir le savoir faire et le savoir être (promouvoir la culture de la réussite)
- il est conseillé de travailler en matière de tutorat avec les moyens de bord disponible ;
- car il est surtout nécessaire de donner de l'importance au côté humain pour bien effectuer sa mission de tuteur ; en travaillant dans le sens de l'étudiant, en le prenant comme acteur responsable de sa formation. (en lui inculquant les valeurs d'autonomie et de responsabilité)
- il serait préférable d'adopter une philosophie du tutorat propre au cas algérien, en tenant compte des spécificités et particularités socioculturelles de la société algérienne et dont notre université fait partie.
- il convient de séparer entre la mission et de tutorat et celle de l'assistantat .

Bibliographie :

- réformes des enseignements supérieurs / ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique - juin 2007 ;
- Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; rapport national sur l'évaluation d'étape de l'application de la réforme des enseignements supérieurs /ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique – 19- 20 mai 2008.
- décret exécutif n° 09-03 du 03 janvier 2009 précisant la mission du tutorat et fixant les modalités de sa mise en œuvre.
- guide pratique de mise en œuvre et de suivi du LMD /ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique – juin 2011.